

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU COMITE**Séance du 9 juillet 2019**

Sous la présidence de M. Rémy LEHMANN, Vice-Président du S.I.V.U.

**Nombre de membres titulaires élus : 9 - membres titulaires en fonction : 9 -
membres titulaires présents : 4 membres titulaires absents : 5
membres suppléants présents : 2 - membres suppléants absents : 4****Etaient présents :**

BRETON Muriel	Déleguée titulaire de GOTTENHOUSE
BICH Bernard	Délegué titulaire de HAEGEN
SUSS Rémi	Délegué titulaire de HAEGEN
LOTZ Sylvie	Déleguée suppléante de HAEGEN
LEHMANN Rémy	Délegué titulaire de THAL-MARMOUTIER
FISCHER Franceline	Déleguée suppléante de THAL-MARMOUTIER

Etaient absents excusés:

SIMON Jean-Luc	Délegué titulaire de GOTTENHOUSE
BIEBER Murielle	Déleguée titulaire de GOTTENHOUSE
KILHOFFER Sabine	Déleguée titulaire de HAEGEN
DISTEL Jean-Claude	Délegué titulaire de THAL-MARMOUTIER
WEISS Aline	Déleguée titulaire de THAL-MARMOUTIER

Etaient absents:

SCHERTZ Valérie	Déleguée suppléante de GOTTENHOUSE
RICHERT Théo	Délegué suppléant de GOTTENHOUSE
OBERLE Jérôme	Délegué suppléant de HAEGEN
LAQUIT Nathalie	Déleguée suppléante de THAL-MARMOUTIER

Le Comité Directeur a été convoqué le 4 juillet 2019 avec comme ordre du jour :

- 2019-023. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'école élémentaire**
2019-024. Avenant au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage

DIVERS

2019-023. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'école élémentaire
--

M. LEHMANN communique au Comité Directeur le résultat de l'appel d'offre lancé pour le choix de la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école élémentaire passive à Thal-Marmoutier. La Commission d'Appel d'Offre a analysé l'ensemble des candidatures reçues et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, comme étant la mieux-disante, celle de BALLAST Architectes

Le Comité directeur, après en avoir délibéré

- Décide de confier la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un école élémentaire passive à Thal-Marmoutier à BALLAST Architectes Le taux de rémunération sera de 14.6%
- Autorise le Président à signer toutes les pièces administratives et financières y afférentes.
-

M. LEHMANN expose au comité qu'en phase de consultation des bureaux d'études de Maîtrise d'œuvre, l'ouverture des plis et l'analyse des offres a montré une grande disparité des réponses aux objectifs fixés. La proposition initiale des bureaux d'études était d'auditionner 3 candidats mais la commission d'appel d'offre s'est positionnée pour en auditionner 9. L'organisation et le temps nécessaire à cette phase d'étude s'en est trouvée impactée et deux jours supplémentaires ont été nécessaires suite à cette modification.

Ces changements conduisent les cotraitants « Ici & Là » et « Eolis » à facturer au SIVU Haegothal 2 jours supplémentaires en phase « Rédaction du rapport d'analyse des offres – audition des candidats en cas de besoin – notation finale – aide à la décision dans le cadre du choix de l'attributaire du contrat » soit un montant de 1 000€ HT et 1 200€ TTC chacun

Le Comité directeur, après en avoir délibéré

- Approuve l'avenant au marché tel qu'exposé
Montant de l'avenant : 2 000€ HT soit 2 400€ TTC
Nouveau montant du marché public : 25 500€ HT soit 30 600€ TTC
- Autorise le Président à signer les pièces afférentes

Le présent rapport, comportant les points 2019-023 à 2019-024 est signé par tous les membres présents :			
LEHMANN Rémy	BICH Bernard	LOTZ Sylvie	FISCHER Franceline
BRETON Muriel	SUSS Rémi		
Rendu exécutoire par transmission en Sous-Préfecture : le 15 07 2019			